



Le projet de loi C-27 : compromission des pensions canadiennes

Les pensions acquises doivent être versées. Le droit canadien des régimes de retraite a pour but de protéger les pensions déjà acquises. Le projet de loi C-27 éliminerait cette protection traditionnelle en permettant aux employeurs de faire pression sur leurs employés et retraités afin qu'ils « renoncent » à leurs droits à pension. Le Canada est un pays où l'on respecte ses promesses. Il ne faut pas permettre aux employeurs de manquer aux promesses en matière de pensions qu'ils ont faites aux employés et aux retraités.

Promesses non tenues. Avant les élections fédérales les plus récentes, Justin Trudeau a indiqué clairement par écrit que « les pensions à prestations déterminées, qui ont déjà été payées par les employeurs et les pensionnés, ne devraient pas être transformées rétroactivement en pensions à prestations cibles ». Le projet de loi C-27 permettrait précisément une telle transformation rétroactive. M. Trudeau a manqué à la promesse qu'il a faite aux participants actifs et retraités aux régimes de pension.

Le projet de loi C-27 est une affaire laissée en suspens par Stephen Harper. Le gouvernement Harper a étudié les modifications proposées, mais même les conservateurs ont abandonné le projet d'adopter pareille loi défavorable aux travailleurs et travailleuses. Or, voici que les libéraux veulent le reprendre.

Ceux qui y gagnent le plus sont les cabinets d'actuares. Le cabinet d'actuares Morneau Shepell du ministre des Finances Bill Morneau a écrit dans un mémoire à l'intention du gouvernement fédéral que les régimes à PC comportent des « dépenses d'exploitation excessives » (dont profiteraient, bien entendu, des entreprises telles que Morneau Shepell). Ce sont les cabinets d'actuares qui y gagneraient le plus si les régimes à PD étaient convertis en régimes à PC, qui

exigent des services plus fréquents et plus complexes de cabinets de consultants en matière d'actuariat et de pensions tels que Morneau Shepell.

Absence de mandat. Le Parti libéral n'a pas promis au cours de sa campagne électorale de permettre aux employeurs de faire pression sur les employés et les retraités pour qu'ils « renoncent » à leurs droits à pension. Au contraire, il a promis à l'électorat qu'il défendrait ces droits. Le gouvernement n'a pas le mandat d'adopter un projet de loi aussi extrême.

Provocation de conflits de travail. Le projet de loi déstabilisera les relations de travail. Les employeurs s'empresseront d'inciter les travailleurs et les travailleuses à « renoncer » aux pensions qu'ils ont déjà acquises. Cela divisera les membres de l'unité de négociation, opposant les membres ayant le plus d'ancienneté aux membres nouvellement engagés et les retraités aux participants actifs.

Transfert des risques aux participants. La transformation d'un régime à PD en un régime à PC fait passer presque tous les risques associés au régime de l'employeur aux participants actifs et retraités.

Dégradation plutôt qu'amélioration. Le projet de loi C-27 vise non pas à donner de nouvelles options aux employeurs et à accroître la protection en matière de pensions, mais bien à remplacer les régimes à PD stables par des régimes à PC qui ne sont favorables qu'aux employeurs.

Un dangereux précédent national. Le projet de loi C-27 donnerait dans l'ensemble du pays un exemple que les provinces seraient invitées à suivre, ce qui donnerait le feu vert aux employeurs du secteur privé et du secteur public pour qu'ils intensifient les assauts sur les régimes à PD dans toutes les compétences.